



Kyusho Waza France

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : L'adhésion à l'association KWF

L'adhésion implique dès lors le respect des statuts de l'association, de son règlement intérieur, des règles d'utilisation des locaux qu'il utilise. L'adhésion à l'association Kyusho Waza France, suppose notamment l'attachement à l'objet de l'association et à ses valeurs, elle implique dès lors le respect de l'autre, notamment des formateurs, de ses assistants et des autres adhérents, des membres du comité directeur, en respectant les horaires des entraînements et des stages.

Article 2 - La cotisation

Les adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant de la cotisation est fixé annuellement en assemblée générale. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un adhérent.

Les membres d'honneur ne paient pas de cotisation.

Article 3 - Nouveaux adhérents.

Les personnes désirant adhérer devront remplir un formulaire d'adhésion sur le site Kyusho Waza France et être majeur. Cette demande sera validée par le Président ou le trésorier du comité directeur. A défaut de refus d'adhésion dans les quinze jours du dépôt du formulaire d'adhésion, la demande est acceptée. Le règlement intérieur à jour est téléchargeable sur le site internet de l'association sur la page adhésion.

Article 4 - Exclusions

Conformément à l'article 7 des statuts, un adhérent peut être exclu pour les motifs suivants :

- Matériel détérioré ;
- Comportement dangereux ;
- Propos désobligeants envers les autres membres ou envers les formateurs ;
- Comportement non conforme avec l'éthique de l'association ;
- Non-respect des statuts et du règlement intérieur
- Le fait de fournir les codes d'accès à des personnes non adhérentes KWF.

L'exclusion sera prononcée par le bureau du comité directeur après avoir entendu les explications de l'adhérent contre lequel une procédure d'exclusion est engagée et celui-ci sera informé par Email de la décision.

Article 5 – Activités et locaux de l'association.

- Il est interdit de fumer dans les locaux de l'association.
- Les pratiquants sont tenus de respecter l'état des locaux et du mobilier.
- Une tenue adaptée à l'activité sportive pratiquée est obligatoire. Il est rappelé qu'il est nécessaire d'observer une attitude correcte lors des cours, ainsi qu'une hygiène corporelle et vestimentaire des meilleures dans l'intérêt de tous.

Sont interdits sur le lieu de pratique : bijoux, bonbons, chewing-gum et toute autre denrée

- L'association n'est pas responsable des objets perdus, volés ou cassés. Il est recommandé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires.

Article 6 - Responsabilité de l'association KYUSHO WAZA FRANCE.

La responsabilité de l'association KYUSHO WAZA FRANCE est engagée uniquement pendant la durée effective des activités et dans la salle prévue à cet effet. Il est donc du ressort de chaque pratiquant de s'assurer que les entraînements sont bien assurés aux dates et horaires prévus (Infos sur le site Kyusho Waza France).

L'association KYUSHO WAZA FRANCE se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou dégradation matérielle survenant en dehors des activités.

L'association n'accepte pas les pratiquants mineurs lors des stages et manifestations qu'elle organise.

Article 7 - Délivrance des qualifications KWF

Les niveaux supérieurs KWF devront être validés par Serge Rebois lors d'un examen ainsi que par le président de l'association KWF.

Conditions à remplir pour le passage des niveaux supérieurs :

1. Trois licences (adhésion) au moins KWF et avoir envoyé son certificat médical à l'association lors de l'adhésion.
2. S'inscrire sur le site internet de l'association au passage de niveau supérieur KWF au moins 1 mois avant le passage de l'examen.
3. Présenter au passage de qualification la fiche ou le passeport avec les 6 niveaux de base KWF validés.
4. Présenter au passage de qualification la fiche de suivi des stages KWF ou le passeport.
5. Payer les 20 euros d'inscription au passage de grade sur le site KWF.

Article 8 – Assurance KWF

Une assurance auprès de l'organisme MAE est incluse dans l'adhésion à l'association Kyusho Waza France.

Article 9 – Adhésion Fmnitai

L'école KWF est affiliée à la F.M.NI.TAI (FÉDÉRATION MONDIALE DE NIHON TAI-JITSU) et l'adhésion KWF comprend la cotisation de licence auprès de la FMNITAI pour la saison en cours.

Renseignements sur l'association

Site internet : <https://ikf.sportsregions.fr/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/groups/124685094225373/>

Email : kyushowazafrance@gmail.com

Version du 08/02/2022